

Image not found or type unknown



Litige suite à la vente d'un véhicule

Par **neuilly**, le **27/09/2010 à 16:56**

Bonjour, rnrnci joint les faits :rnj'ai vendu une clio2, 69.000 km, il y a un mois. Aujourd'hui, l'acheteur me contacte car la courroie a lâché et veut me poursuivre pour vice caché.rnLors de la vente, il m'avait demandé si la courroie avait été changée, je lui ai répondu que non et je lui ai fourni toutes les factures en ma possession.rnrnPeut il me poursuivre ?rnrnmerci d'avance